

SESSION DES 15 et 16 décembre 2022 QUESTION ORALE relative à l'augmentation des tarifs des transports scolaires pour l'ensemble des élèves de la Région et plus particulièrement en Mayenne

Exposé des motifs :

Depuis la rentrée 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, les Régions ont récupéré une nouvelle mission de service public avec les transports scolaires, dévolue jusqu'alors aux Départements.

Pour la rentrée 2019, comme l'y oblige la loi, la Région Pays de la Loire a harmonisé ses grilles tarifaires pour les transports scolaires avec un tarif unique pour les cinq départements au lieu des 350 qui existaient, avec des écarts allant de 70 à 175 euros par élève et par an. En septembre 2019, l'abonnement aux transports scolaires (140 000 élèves concernés) coûtait 110 euros par élève et par an, avec une gratuité applicable dès le 3e enfant et la possibilité de payer en trois fois, quel que soit le département. En septembre 2023, ce même abonnement pour le même service coûtera 150 euros. Pour les élèves de Sarthe et Mayenne, ce tarif dépasse celui pratiqué par les départements avant la prise de compétence régionale respectivement de 30 euros et 80 euros. Et, précision utile, vous n'avez pas amélioré la qualité de service en réduisant le temps de parcours notamment pour les élèves de ces territoires ruraux.

Alors que le contexte actuel de crise énergétique, de crise climatique et d'inflation, devrait au contraire pousser le Conseil régional à rendre les transports en commun plus attractifs et à préserver les budgets des familles, votre majorité décide de faire supporter brutalement le coût de l'augmentation de l'énergie et de l'inflation aux familles et aux élèves de notre région.

Pour les familles mayennaises, l'augmentation est conséquente depuis 2018, en 4 ans les tarifs ont plus que doublé :

	Avant l'harmonisation	Tarifs 2019	Tarifs 2023	Hausse (%)
1 enfant	70€	110€	150€	+114%
2 enfants	105€	220€	300€	+185%
3 enfants et plus	125€	220€	300€	+140%

Au budget primitif 2018, la pression des associations de parents d'élèves et des familles vous avait obligée à rétro-pédaler pour les familles mayennaises en votant une enveloppe financière complémentaire de près de 1 million d'euros pour lisser l'augmentation des tarifs sur 4 ans.

Aujourd'hui, vous annoncez que cette progressivité mise en place ne sera pas renouvelée. Toutes les familles subiront cette hausse brutale d'autant qu'aucun dispositif social n'est mis en place pour les familles des 5 départements. Pourtant, la multiplication du nombre d'impayés devrait vous alerter sur les conséquences de vos décisions.

Vous demandez donc aux familles de fournir un effort, notamment aux familles aux revenus plus modestes, sans assurer un filet de sécurité social et solidaire qui devrait être inhérent à chaque service public régional. Ce filet de sécurité peut être assuré par la mise en place d'une tarification sociale et solidaire comme dans les services de transports locaux.

Aussi, nous vous demandons :

- Comptez-vous mettre en place une tarification sociale et solidaire ? Sinon, pouvez-vous nous indiquer les motifs précis de ce renoncement et comment vous accompagnerez les familles aux revenus plus modestes ?



Solène MESNAGER
Conseillère régionale